



Roquefort les pins, le 14 décembre 2008

Allez Parents  
Association Indépendante de Parents d'Elèves  
280, Domaine de Pindamonte – cideX 445  
06 330 Roquefort les pins

Monsieur ROSSI,  
Maire de Roquefort les pins  
06 330 Roquefort les pins

## **OBJET : BESOINS URGENTS EN EQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

Monsieur le Maire,

Nous avons relevé à l'école primaire **un sous-équipement important en matériel informatique : seuls 32% des besoins en matériel informatique imposés par la loi sont couverts à ce jour.** De plus, **l'accès à Internet par ADSL** dans les classes est toujours, depuis la rentrée, « en test », **sans branchement effectif pour le moment.** Cela prive les enfants d'un accès permanent à Internet et l'école de la possibilité de télécharger le Pack Office gratuitement sur le site de l'Académie de Nice.

Nous apprenons, avec étonnement, que les instituteurs les mieux dotés sont ceux qui ont réussi à récupérer du matériel usager à l'extérieur. Certaines classes n'ont aucun ordinateur en état d'utilisation. Les seules imprimantes en état de fonctionnement sont rarement utilisées car les cartouches d'encre sont à la charge des maîtres.

Nous vous rappelons qu'il ressort de **la loi du 13 août 2004, publiée au JO le 17 août 2004 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, plusieurs obligations à la charge de chaque commune :**

- l'équipement informatique, ainsi que l'accès à Internet des écoles maternelles et primaires publiques **n'est pas une volonté politique mais une obligation légale.**
- chaque école publique doit disposer d'**un budget d'équipement alloué à l'équipement informatique.**
- la mise en place de l'équipement informatique par les communes doit correspondre **aux programmes nationaux de l'Education Nationale.**

En outre, **le Brevet Informatique et Internet (B2I)**, créé en 2000, impose en primaire **la validation d'un certain nombre de compétences informatiques**, qui ne peut se faire sans l'accès des élèves à la technologie.

Nous attirons votre attention sur le fait que cet état de « sous-équipement » crée **une discrimination entre enfants au niveau national : le droit à l'instruction, égal pour tous, est un droit fondamental.**

Pour information, des communes voisines ont déjà pris conscience de cette urgence :

- à Opio, les deux écoles publiques ont été très bien équipées par la mairie (ordinateurs en réseau, ADSL dans toutes les classes...) en sus du budget d'investissement « régulier » de l'école
- à Biot, il a été investi 15 000 euros par an sur 3 ans pour les trois groupes scolaires, subventionné en partie par le Conseil général
- à Châteauneuf, le maire a proposé récemment aux enseignants un investissement exceptionnel pour l'équipement informatique (plusieurs dizaines d'ordinateurs ont pu être achetées).
- au Rouret, outre un équipement informatique et Internet performants, certaines classes sont « transplantées » avec, au programme, des après-midis de préparation au B2I.

Enfin, nous avons également constaté **un sous-équipement manifeste en matériel vidéo** pour lequel est demandé **un équipement collectif** que les instituteurs se partageraient par étage notamment. Beaucoup d'instituteurs utilisent l'argent de la Coopérative ou de la Tirelire pour s'équiper, ce qui est tout à fait contestable car ce budget est réservé aux sorties ou aux différents projets de classe destinés aux enfants. D'autres se privent de l'utilisation de supports vidéo ou audio modernes.

Afin que vous puissiez étudier au plus vite la question, nous vous joignons **un dossier complet** comportant des documents pour lesquels nous avons pu bénéficier de certaines informations de **M. Simonot ( MAI du secteur de Valbonne ) :**

- le discours de Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale du 14 mai 2008
- le texte officiel concernant le B2I et un détail des compétences à acquérir par les élèves
- un récapitulatif complet des besoins informatique par classe à l'école de Roquefort
- une budgétisation complète des besoins urgents en matériel informatique, en matériel vidéo et une budgétisation totale.

Nous espérons, grâce à ce long travail de documentation, vous convaincre qu'il est temps de procéder aux investissements nécessaires. Nous transmettons la copie de ce dossier à Mme Jordi, inspectrice académique du secteur.

Concrètement, Allez Parents vous demande de procéder à **une dotation budgétaire exceptionnelle de 30 000 euros pour l'année 2009** afin d'équiper l'école primaire de Roquefort au plus vite. Cette « rallonge » budgétaire d'urgence pourra être soumise au vote **du dernier conseil municipal de l'année** qui se tiendra dans les jours qui viennent. Nous vous demandons d'inscrire ce point au prochain ordre du jour.

Nous attendons, très sincèrement, que vous serez, avec le soutien de notre association, l'artisan de la modernisation de notre école primaire qui « se marginalise » de plus en plus par son manque de moyens. Comme à l'accoutumé, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter notre aide et ouvrir le dialogue.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Gonnet  
Co-Présidente Allez Parents

Bénédicte Delhomme  
Co-Présidente Allez Parents